

Communiqué

Paris, le 6 octobre 2009

Plan vert : les Universités et les Grandes Ecoles élaborent un référentiel « Développement durable » commun.

La lutte contre le changement climatique, l'adaptation aux changements globaux, l'épuisement des ressources naturelles, la protection de la biodiversité, l'accès de tous aux services rendus par l'environnement ainsi que l'équité sociale sont autant d'enjeux pour le 21ème siècle. Les établissements d'enseignement supérieur se mobilisent de façon spontanée pour relever ces défis (rénovation des bâtiments, plans de déplacement, économies d'énergie, gestion des déchets, sensibilisation des étudiants et des personnels, formations...)

Tel que le prévoit l'article 48 de la Loi « Grenelle 1 », les établissements membres de la CPU et de la CGE élaboreront un plan d'action, dit « Plan vert », propre à chaque établissement.

Dans ce cadre, la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) ont élaboré ensemble un référentiel « Développement durable » à l'attention de leurs établissements membres.

Conçu par le comité Développement durable de la CPU, le groupe de travail Développement durable de la CGE, les associations étudiantes (REFEDD) et rédigé en référence au « Plan vert », ce référentiel constitue un outil permettant de mettre en œuvre puis d'évaluer l'état d'avancement et la pertinence des actions menées en matière de Développement durable.

Ce référentiel, qui se veut exhaustif, cible cinq domaines d'action prioritaires :

- **Stratégie, management et gouvernance participative**
- **Politique sociale et ancrage territorial**
- **Gestion environnementale**
- **Formation**
- **Recherche.**

Contacts presse :

CPU : Sophie Dotaro sophie.dotaro@cpu.fr 01 44 32 91 27

CGE : Frédéric Bidinger frederic.bidinger@mines-paristech.fr 01 46 34 53 02